

# SAUVONS NOTRE VILLAGE (LA VÉRITÉ !)

Cadiérennes, Cadiériens,

Le collectif pétitionnaire « sauvons notre village », en appelle à votre vigilance sur le sujet du PLU (Plan Local d'Urbanisme) ; en effet, ce projet du règlement du PLU va se finaliser d'ici la fin de l'année 2017 ; les conseillers municipaux vont le voter, puis, après le passage du commissaire enquêteur au mois d'août, ces mêmes conseillers vont voter le PLU définitif qui va être présenté à la Préfecture.

Ce projet comporte des propositions qui vont détruire l'identité de notre village, au centre en zone AU et en partie sur la zone Ubb ; le règlement du PLU autorise des constructions en contigu de 12 mètres à la gouttière donc 15 mètres au faîtage, ce qui va effacer la partie ancienne, enlever la vue et le soleil aux habitations existantes. Nous demandons de limiter la hauteur à 9 mètres à la gouttière. Dans la zone UBb limiter les constructions comme demandé dans la pétition.

Dans la zone UB, qui est déjà beaucoup urbanisée, avec certaines constructions non réglementaires selon le POS actuel, il est prévu 30 % d'emprise au sol, des hauteurs de 7 mètres à la gouttière et du non imperméable 40 % ; nous demandons 25% d'emprise au sol, hauteur 6 mètres à la gouttière, et 50% de non imperméable pour éviter de supprimer toute la végétation existante, qui devra être replantée en cas de suppression.

Dans la zone UM (Urbanisme Maîtrisé), le projet prévoit la possibilité d'augmenter la surface existante de 40 à 50 m<sup>2</sup> maximum, ce qui est trop peu ; nous demandons une augmentation de 50% d'emprise au sol pour les propriétés de plus de 3000 m<sup>2</sup>, dans la limite de 300 m<sup>2</sup> d'emprise au sol, projet + existant. Permettre de créer un deuxième logement, ce qui procurerait des rentrées d'impôts supplémentaires. Il faudra que ces constructions respectent les obligations sur les assainissements individuels. Au milieu de ces zones UM, il existe des dents creuses, ce sont des terrains qui étaient trop petits pour être construits selon le règlement du POS ; nous demandons à ce qu'ils deviennent constructibles avec un assainissement individuel aux normes actuelles.

Dans les zones futures telle que 2AUa (Saint-Jean et autres), il est prévu une emprise au sol non réglementée ; nous demandons 30% maximum d'emprise au sol ; hauteur 7 mètres à la gouttière R+1 au lieu des 9 mètres prévus ; pour le non imperméabilisé il est prévu non réglementé ; nous demandons 40% de terre non imperméable pour avoir des parties paysagères et arborées.

Dans tous les cas, y compris pour les logements sociaux, exiger des emplacements de parkings, si dans l'impossibilité d'en créer, appliquer une taxe communale par parking manquant.

Dans tous les cas, les toitures devront respecter une pente de 30% maximum, et non 35%

Dans les zones limitrophes, agricoles, viticoles, et les zones urbanisées, créer des zones non aedificandi d'une largeur de 30 mètres, pour éviter les conflits de voisinage entre les agriculteurs, viticulteurs, et les habitants présents ou à venir (pollution par les poussières, pesticides, bruit).

Pour les logements sociaux, nous demandons, compte tenu que les demandes par les Cadiériens sont de 76, de limiter ces constructions à 250 y compris ceux existants, et non pas 600. Que les emplacements soient choisis judicieusement sans détruire la forêt, les paysages vus à 360°. Éviter de construire de manière anarchique et irrémédiable pour notre qualité de vie, pour notre patrimoine, pour nos enfants, pour tout notre beau village.

**Pour convaincre les décideurs, qui essaient de nous imposer leurs idées et des lois incohérentes avec notre village, sans tenir compte de sa spécificité, et de l'avis de la majeure partie des habitants de la Cadière, nous établissons cette pétition, qui sera remise à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Maire de la Cadière, ainsi qu'au ministre du logement, nous demanderons à nos Députés de faire un amendement à ce sujet, de modifier cette loi absurde qui oblige de construire 25% de logements sociaux d'ici 8 ans de réduire ce à 10%. Pétition qui pourra, le cas échéant, être utilisée en justice.**

Remplissez et signez le formulaire, remettez-le par courriel, courrier, ou tout autre moyen à :

CIQ le Défends 315 chemin du pas d'Antuni La CADIÈRE D'AZUR.

Email : [ciq.ledefends.83@sfr.fr](mailto:ciq.ledefends.83@sfr.fr)

Tel. 06 20 44 10 29

Vous pouvez aussi signer cette pétition, sur : [www.pétition publique.fr](http://www.pétition publique.fr)